

# Qu'est-ce que la haute banque parisienne au XIXe siècle ?

Nicolas Stoskopf

► **To cite this version:**

Nicolas Stoskopf. Qu'est-ce que la haute banque parisienne au XIXe siècle?. Cet article reprend une communication faite à la Journée d'études sur l'histoire de la haute banq.. 2000. <hal-00431248>

**HAL Id: hal-00431248**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00431248>**

Submitted on 11 Nov 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Qu'est-ce que la haute banque parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> ?

par

Nicolas Stoskopf

CRESAT, Université de Haute-Alsace

## Résumé

Il est admis que la haute banque parisienne formait une élite qui rassemblait au XIX<sup>e</sup> siècle environ 10% des maisons de banque. Mais où fixer la limite inférieure ? La confrontation avec les critères habituellement retenus conduit à un constat d'échec. C'est que l'appartenance à la haute banque ne reposait pas sur des critères objectifs, mais sur une sorte de cooptation, comme dans les clubs mondains : à qualité égale, certains y entraient et d'autres pas. Faute de témoignages, l'historien peut retrouver les traces de ces choix en distinguant ceux qui se regroupent et travaillent ensemble, de ceux qui restent à l'écart.

Un problème très pratique est à l'origine de cette interrogation sur la définition de la haute banque, celui de pouvoir mettre une étiquette à des banquiers dans le cadre d'une recherche prosopographique sur le patronat bancaire parisien du Second Empire<sup>2</sup>. La langue française est à cet égard beaucoup plus pauvre que l'anglaise qui établit une distinction fonctionnelle entre *merchant bank*, *discount house*, *private bank*, etc. Le français ne fait que hiérarchiser : la haute banque est une élite, un sous-ensemble de ce qu'on appelle, faute de mieux, la banque privée<sup>3</sup>. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, 10 % des banquiers, selon les chiffres communément admis, ont droit à cette sorte d'appellation contrôlée, correspondant à 20 à 25 maisons de banque sur un total de 200 recensées par l'annuaire parisien des adresses Didot-Bottin. Selon quels critères ? A quelles conditions ? Où se situe la limite entre la haute banque et ce qui ne l'est pas ?

Ces questions se posent notamment pour les nombreux banquiers qui se sont installés à Paris après 1830, ont fondé des maisons devenant rapidement importantes, suffisamment en tout cas pour prendre rang dans le mouvement des grandes affaires de l'époque<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Cet article reprend une communication faite à la Journée d'études sur l'histoire de la haute banque, organisée le 16 novembre 2000 par la Fondation pour l'histoire de la haute banque.

<sup>2</sup> Cf. N. Stoskopf, *Les Patrons du Second Empire*, tome 7, *Banquiers et financiers parisiens*, Picard-Cenomane, 2002, 384 p. On trouvera dans cet ouvrage l'ensemble des références d'archives ou d'ouvrages utilisés qui sont trop dispersées pour être mentionnées dans le cadre de cet article.

<sup>3</sup> Par opposition encore aux établissements de crédit organisés sous la forme de la société anonyme.

<sup>4</sup> Par exemple, Edward Blount en 1831, Antoine Jacob Stern en 1832, Léopold Koenigswarter en 1834, Paul Lehideux in 1836, Louis Bischoffsheim en 1848, Meyer Cahen d'Anvers en 1849, Armand Donon en 1851, Simon Lazard en 1858, Emile d'Erlanger en 1859, etc.

Pour la période antérieure, les choses sont en principe plus claires parce que ces banques sont, pour les plus récentes, contemporaines de l'apparition, sous la Restauration (1815-1830), de la notion de haute banque, qu'elles ont donc été identifiées comme telles par les contemporains, et que ces listes ont été ensuite reprises par de nombreux historiens. Sans prétendre être exhaustif, on peut citer parmi ces anciennes maisons de haute banque, Davillier, Delessert, Fould, Hottinguer, Mallet, Rougemont, Seillière dont l'implantation à Paris est antérieure à 1800, André, Hentsch, Lefebvre, Perier, Pillet-Will, Rothschild, installées à Paris pendant le Consulat et l'Empire, enfin Ardoin, Dassier, d'Eichthal, Odier, Vernes, de Waru qui datent de la Restauration.

On se propose de partir des définitions données par les « grands auteurs », de confronter les critères, ainsi dégagés, aux maisons anciennes et nouvelles, puis d'émettre quelques hypothèses de travail.

## **I. Les définitions classiques de la haute banque**

Trois remarques préalables :

- Il n'y a pas de définition simple de la haute banque<sup>5</sup> : il faut en général plusieurs pages pour venir à bout du concept ; même dans un manuel de premier cycle universitaire sur l'histoire économique de la France au XIX<sup>e</sup> siècle, Dominique Barjot y consacre une page entière<sup>6</sup>.

Deuxième constatation, ces pages mêlent, sans les distinguer vraiment, définition, description et illustration par l'exemple. Ainsi, dire que la haute banque est composée surtout de maisons juives et protestantes d'origine allemande ou suisse, est une mention essentielle dans le cadre d'une description, mais ne relève pas d'une définition énumérant des conditions nécessaires, puisque les Davillier, Laffitte, Perier, Pillet-Will, Seillière et quelques autres apportent un démenti à une définition reposant sur les origines confessionnelles ou géographiques.

Troisième constat, les historiens ont tendance à privilégier dans leur exposé le noyau dur de la haute banque, le premier cercle, celui des Mallet, Hottinguer, Rothschild, sans intégrer suffisamment à leurs raisonnements quelques maisons plus fragiles, plus récentes ou plus modestes. Or, la haute banque n'est pas un bloc : il y a haute banque et haute banque...

---

<sup>5</sup> On peut notamment consulter R. Bigo, *Les banques françaises au cours du XIX<sup>e</sup> siècle*, 1947 ; B. Gille, *La banque et le crédit en France de 1815 à 1848*, 1959, p. 51-57 ; M. Lévy-Leboyer, *Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, 1964, p. 418-444 et « Le crédit et la monnaie : l'évolution institutionnelle », chap. IV de F. Braudel et E. Labrousse, *Histoire économique et sociale de la France*, t. 3, vol. 1, 1976, p. 350-352 ; A. Plessis, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève, 1985, p. 81-82 et 113-118 ; L. Bergeron, *Les Rothschild et les autres... La gloire des banquiers*, 1990, p. 10 et svtes ; H. Bonin, *La banque et les banquiers en France du Moyen Âge à nos jours*, 1992, p. 49-59.

<sup>6</sup> D. Barjot, *Histoire économique de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1995, p. 186.

Un consensus se dégage néanmoins sur trois points :

- La haute banque forme une élite qui se distingue par son honorabilité, son renom, sa respectabilité, sa solidité et sa stabilité, et donc par la valeur de sa signature qui inspire la plus grande confiance à une époque où le risque lié aux paiements était très important.

- Elle est organisée sur une base familiale, sous la forme de la société en nom collectif, voire de la société en commandite simple, qui permettent une véritable osmose entre la famille et l'entreprise. A noter qu'Alain Plessis accorde une importance particulière à ces deux premiers points, qui sont d'ailleurs liés : la structure familiale et l'identification personnelle sont les conditions de la confiance.

- Elle s'occupe des grandes affaires, celles qui ont une dimension internationale, et, à ce titre, elle intervient dans le négoce et sur le marché international des capitaux, celles aussi qui concernent de près l'État, par le biais des adjudications d'emprunts, pratique qui apparaît également en France à l'époque de la Restauration. Pour Maurice Lévy-Leboyer, ces fonctions ont évolué avec le temps : ainsi, « au début des années 1830, les trois fonctions – commerciales, bancaires et financières – correspondent aux activités passées, présentes et futures de la haute banque parisienne<sup>7</sup> ».

On constate en revanche un désaccord sur trois autres points :

- L'ancienneté. Alors que Bertrand Gille considère que la haute banque était entièrement formée en 1815, Maurice Lévy-Leboyer parle de « retouches de détail » après 1825, Alain Plessis place la limite au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, estimant qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux après cette date, tandis que Louis Bergeron distingue plusieurs vagues de création bancaire, dont il situe la dernière dans les années 1840-1850. On voit que la tendance est plutôt à repousser cette limite chronologique et à relativiser la nécessité de l'ancienneté, ce qui traduit en réalité l'opposition entre deux conceptions : la première est celle d'une notion fossile, datée de la Restauration, qui ne traverse le temps que par les maisons qui en prolongent l'usage jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle ; la seconde en fait une notion vivante, au moins pendant une bonne partie du XIX<sup>e</sup> siècle.

- Désaccord aussi sur l'importance des capitaux opposant surtout les « anciens », Robert Bigo et Bertrand Gille, qui juge les capitaux « pas considérables », « insignifiants », « restreints et relativement fixes<sup>8</sup> », alors que les « modernes » soulignent au contraire la puissance financière de la haute banque.

- Enfin, il y a discussion entre Bertrand Gille qui souligne le comportement individualiste de la haute banque, l'absence de fusion, le décalage entre liens familiaux

---

<sup>7</sup> M. Lévy-Leboyer, *Les banques européennes...*, *op. cit.*, p. 434.

<sup>8</sup> B. Gille, *op. cit.*, p. 56.

et professionnels, et Alain Plessis qui insiste au contraire sur la cohésion du groupe, la coopération dans des syndicats bancaires, et sur les alliances familiales.

## **II. Anciennes et nouvelles maisons de banque confrontées aux critères des historiens**

Notre démarche consiste donc à confronter ces critères aux anciennes maisons de haute banque, reconnues comme telles, et aux nouvelles, sur lesquelles on se pose des questions, de façon à tester leur validité et à les qualifier, ou non, comme conditions nécessaires pour une définition de la haute banque.

- Commençons par le plus simple, le **caractère familial** : les maisons de haute banque sont nécessairement des entreprises individuelles ou des sociétés de personnes, pas des sociétés de capitaux. Ce n'est pas une simple clause de style juridique : les gérants engagent leurs fonds et leur fortune personnelle, éventuellement les capitaux apportés par des commanditaires, mais pas l'argent d'actionnaires auxquels ils auraient à rendre des comptes. C'est un premier critère qui permet d'écarter, au moins dans le cadre des conditions juridiques du XIX<sup>e</sup> siècle, les sociétés en commandite par actions, et donc des maisons comme Lehideux & Cie<sup>9</sup>, Béchet, Dethomas & Cie, Leroy, de Chabrol & Cie, Calley de Saint-Paul, et de faire donc un premier tri.

En revanche, l'osmose avec une famille n'est pas une règle absolue. Il n'y a pas lieu de rejeter a priori des sociétés entre deux ou trois entrepreneurs dépourvus de liens de parenté, que cette combinaison apparaisse ou non dans la raison sociale : Laffitte, Blount & Cie en 1834, Donon, Aubry, Gautier & Cie en 1851, ou encore J.P Pescatore, fondée en 1844, associant le banquier éponyme, d'origine luxembourgeoise, et l'Autrichien Frédéric Grieninger.

On retrouve de nombreuses associations similaires avant ou pendant la Restauration, qui impliquaient des représentants, à venir ou consacrés, de la haute banque : Rougemont, Hottinger & Cie (1786), Henri Hentsch, Blanc & Cie (1812), Ardoin, Hubbard & Cie (1819), Ador, Vernes et Dassier (1821), Girard et de Waru (1826), successeurs de César de Lapanouze lui-même associé aux frères Bartholony, Paccard, Dufour & Cie (1827), etc<sup>10</sup>.

Il n'est pas rare même qu'un employé soit promu au rang d'associé : ainsi Jacques Antoine Blanc avait commencé à neuf ans comme garçon de course chez Henri Hentsch<sup>11</sup> ; Charles Adolphe Demachy entra en 1836 à dix-huit ans à la banque

---

<sup>9</sup> Cf. N. Stoskopf, « Un banquier sur le terrain : le voyage d'Ernest Lehideux (octobre-novembre 1852) », *Histoire économique et financière de la France, Etudes et documents IX*, CHEFF, 1997, p. 529-540. La question se poserait sans doute de façon différente au XX<sup>e</sup> siècle : ainsi la maison Lehideux, gérée par quatre générations jusqu'en 1955, était couramment considérée entre les deux guerres comme faisant partie de la haute banque.

<sup>10</sup> Cf. *supra* note 4.

<sup>11</sup> Cf. R. Hentsch, *Hentsch, banquiers à Genève et à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1996, p. 44.

Seillière sur la recommandation d'Ouvrard, fut intéressé aux résultats en juin 1846 à raison de 5 %, associé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1858, avec une part des bénéfices de 25 % et devint à la suite de la mort d'Achille Seillière en 1873 le chef de la maison qui prit alors la raison sociale, Demachy, R. et F. Seillière<sup>12</sup>. Même dans des sociétés très familiales regroupant pères et oncles, frères et neveux, une petite place parmi les associés gérants était souvent faite à des personnes étrangères à la famille : Jean-Baptiste Amiel chez Hottinguer & Cie de 1839 à 1856, Jules Alisse chez Mallet Frères & Cie jusqu'en 1848, Frédéric Mannberguer chez Perier & Cie à partir de 1865<sup>13</sup>.

Les nombreux changements de raison sociale qui caractérisent certaines maisons comme De Neuflyze, qui en connut neuf au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>, Hentsch ou Fould, traduisent la complexité des successions et ne permettent pas d'assurer à l'extérieur la lisibilité d'une quelconque permanence familiale, laquelle passe donc nécessairement au second plan. C'est aussi parce que les successions se faisaient parfois au profit de parents très éloignés, de surcroît par alliance : quand ils sont entrés chez Fould en 1865, les frères Armand et Michel Heine étaient les cousins germains par alliance de Cécile Furtado-Heine, fille d'un des gérants, Elie Furtado, lui-même gendre du fondateur, Berr Léon Fould, beau-frère de ses fils Benoît, décédé depuis 1858, et du ministre de Napoléon III, Achille Fould ; Cécile Furtado-Heine était également cousine germaine de l'autre gérant, Adolphe Fould, fils d'Achille...

En bref, la diversité des combinaisons empêche de retenir comme condition nécessaire la composition familiale de la société.

- De même, la condition de la **participation aux grandes affaires** n'est pas d'une très grande utilité, car celles-ci étaient au milieu du XIX<sup>e</sup> d'un accès relativement facile :

La Caisse commerciale d'Alphonse Béchet, déjà « éliminée » comme société en commandite par actions, présentait par ailleurs tous les caractères d'une maison de haute banque, avec des comptoirs au Havre et à Bordeaux avant 1848, un succès dans un emprunt turc, soufflé aux Rothschild en août 1852<sup>15</sup> et des intérêts dans les mines et fonderies de Santander (Espagne).

Une toute petite et éphémère maison, Delahante, Boykett & Cie, puis Delahante & Cie, dirigée de 1845 à 1848 par Adrien Delahante, qui avait repris la clientèle du

---

<sup>12</sup> Sur la banque Seillière-Demachy, voir J.F. Belhoste et H. Rouquette, *La Maison Seillière et Demachy*, Paris, 1977 et R. Darteville (dir.), *La banque Seillière-Demachy, une dynastie familiale au centre du négoce de la finance et des arts, 1798-1998*, 1999, 239 p.

<sup>13</sup> Perier & Cie prit le 11 novembre 1865 la succession de Perier Frères, maison fondée en 1801 et sous cette raison sociale depuis 1805 (actes de société 1853-1865, 23.2.1853, Maître Mocquard, AN MC LXVIII-1027).

<sup>14</sup> André & Cottier, Adolphe Marcuard & Cie, Marcuard, André & Cie, André, Girod & Cie, André, Neuflyze & Cie, De Neuflyze & Cie, etc.

<sup>15</sup> Cf. D. S. Landes, « Vieille banque et banque nouvelle : la révolution financière du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. III, 1956, p. 212.

banquier américain Samuel Welles, réussit également à évincer les Rothschild des finances pontificales en 1847 en contractant avec Pie IX un emprunt de consolidation.

Émile d'Erlanger, dont la presse nous dit qu'il commença à Paris en 1859 « avec un guichet ouvert sur le palier du troisième étage de l'escalier de service, au fond de la deuxième cour du 21, rue de la Chaussée d'Antin<sup>16</sup> », fit rapidement fortune par des prêts aux confédérés américains et à la Tunisie, puis cumula les « grandes affaires » en un temps record : spéculation immobilière sur une grande échelle dans le quartier parisien d'Auteuil en 1862, emprunt tunisien en 1863 aux dépens... des Rothschild, vente d'armes à la Tunisie en 1865, concession du Câble transatlantique français en 1868, etc.

La dimension internationale, le concours aux finances publiques, les grandes affaires industrielles étaient à la portée de l'élite bancaire en général. Battre les Rothschild sur leur propre terrain était à la fois une performance suffisamment remarquable pour être mémorable et suffisamment accessible pour tenter les audacieux ! D'une façon générale, on ne peut être que frappé de la rapidité avec laquelle on accédait à cette élite ; la carrière d'un Jules Mirès est à cet égard bien connue, celle d'Antoine Prost l'est moins<sup>17</sup> : à la différence des Béchet, Delahante et d'Erlanger, Prost était totalement dépourvu d'expérience familiale et de fortune personnelle ; fils d'un médecin lyonnais, il commença comme plumitif dans la presse, s'essaya à diverses affaires avant de lancer en avril 1852, avec un apport personnel de 30 000 francs, la Compagnie générale des caisses d'escompte dont l'objectif était de créer des caisses en province et de les assurer contre les risques de perte. Le succès lui ouvrit en 1856 et 1857 les portes des grandes affaires : il créa coup sur coup la Compagnie générale de crédit en Espagne, la Compagnie générale des mines en Espagne, le Crédit mobilier portugais, la compagnie de chemin de fer Guillaume-Luxembourg... puis fut condamné pour escroquerie en septembre 1858 et disparut. Il n'en reste pas moins que cet aventurier avait fait, pendant quelque temps, jeu égal avec les plus grands, concurrençant les Pereire dans la péninsule ibérique.

Pendant ce temps, certaines maisons de haute banque parcouraient le chemin inverse, délaissant progressivement les grandes affaires internationales : la banque Ardoin qui avait été très active en Espagne sous la Restauration, se spécialisa sous le Second Empire dans des opérations immobilières à Paris qui furent loin d'être des réussites financières, comme le percement du boulevard de Strasbourg et de la rue Lafayette, où Ardoin finit par s'effacer devant le Crédit foncier<sup>18</sup>. A sa mort, en 1871,

---

<sup>16</sup> *Le Mot d'ordre*, 1.10.1881.

<sup>17</sup> Mirès et Prost sont évoqués ici comme exemples d'ascension rapide, mais ils dirigeaient tous deux des sociétés de capitaux qui ne sont donc pas assimilables à la haute banque.

<sup>18</sup> Cf. M. Lescure, *Les banques, l'État et le marché immobilier en France à l'époque contemporaine, 1820-1940*, Paris, 1982, p. 141-143 ; et J.P. Allinne, *Banquiers et bâtisseurs, un siècle de crédit foncier, 1852-1940*, Toulouse, 1984, p. 77.

Jules Ardoïn, fils du fondateur, était un des rares banquiers de sa génération à ne laisser à ses héritiers qu'un petit demi million de francs et la banque Ardoïn, Ricardo & Cie ne lui survécut pas.

Ardoïn n'était pas le seul à être sur cette pente déclinante à la fin du Second Empire, ce qui conduit à des questions subsidiaires : existe-t-il un seuil en dessous duquel une maison cesse de faire partie de la haute banque ou cette qualité est-elle perpétuelle ? La haute banque est-elle assimilable à un diplôme, acquis une fois pour toute, ou à un label qui peut être remis en cause ? On comprend que la réponse détermine aussi les conditions d'accès...

Pour les grandes affaires internationales, il est vrai que les banquiers immigrés avaient un avantage a priori sur leurs collègues autochtones, grâce aux relations qu'ils conservaient avec leur pays d'origine et aux réseaux formés par la dispersion des membres d'une même famille sur les grandes places européennes. Les familles juives originaires d'Allemagne se sont fait une spécialité de ce type d'organisation. Les nouveaux venus, les Stern, Bischoffsheim, Koenigswarter, Cahen d'Anvers, Heine ou d'Erlanger n'avaient pas grand chose à envier de ce point de vue aux plus anciens, les Fould, Rothschild et d'Eichthal. Rien sans doute ne pouvait remplacer ces relations familiales, mais les autochtones disposaient de plusieurs moyens pour compenser ce handicap par rapport à leurs collègues :

- S'associer ou nouer des relations étroites avec des banquiers étrangers ou implantés à l'étranger comme l'ont fait Jacques et Jules Ardoïn avec les Anglais Hubbard, puis Frédéric Ricardo, Charles Laffitte avec l'Anglais Edward Blount, Benoît Fould avec la famille de sa femme, les Oppenheim de Cologne, Alfred André avec Edouard Dervieu, un Français expatrié à Alexandrie, Armand Donon avec l'Anglais William Gladstone, etc.

- S'allier à une banque bénéficiant de relais à l'étranger, selon la stratégie des maisons alliées des Rothschild, les Davillier, les Durand ou les Lefebvre par exemple.

- Constituer son propre réseau de banques amies à l'étranger : ainsi Auguste Dassier<sup>19</sup> avait à sa mort en dépôt des valeurs chez dix sept banquiers en Europe et aux Etats-Unis qui étaient, pour lui, autant de correspondants : Galline & Cie à Lyon ; Duval & Ribiollet et Paccard, Ador & Cie à Genève ; Schultees à Zurich ; Morris, Prevost & Cie et Baring frères & Cie à Londres ; Hope à Amsterdam ; C.F. Brot à Milan ; Quartara frères à Gênes ; Salomon de Rothschild et Zimmermann & Thomas à Vienne ; Bethmann et Goll & Cie à Francfort ; de Aham & Cie, L. von Hoffmann, et James King's Sons à New-York<sup>20</sup>. Ces dépôts permettaient à Dassier de faire des opérations sur toutes ces places et témoignent de l'étendue de son réseau de relations.

---

<sup>19</sup> Qui ne peut toutefois être considéré comme autochtone, puisque originaire de Genève et installé à Paris en 1821.

<sup>20</sup> Inventaire après décès d'Auguste Dassier, 13.12.1862, Maître Fould, AN MC VIII-1718.



- Quant à **la respectabilité**, on peut l'analyser à travers l'ancienneté et l'importance du capital qui sont des composantes de la réputation d'une maison de banque.

**L'ancienneté** est une notion toute relative qui peut évidemment s'acquérir : la maison Rothschild avait à peine plus de dix ans quand elle remporta les adjudications d'emprunt sous la Restauration : Jacob Meyer Rothschild, qui n'était pas encore James de Rothschild, vint pour la première fois à Paris en mars 1811 et s'y installa définitivement en 1812 ; il décrocha son premier emprunt d'État à l'été 1823. Pour Jean Bouvier, il ne lui a pas fallu dix ans, mais trois ans seulement, de 1814 à 1817, pour se faire admettre dans la haute banque de la capitale sur un pied d'égalité<sup>21</sup>. « Tout incroyable que cela ait pu paraître en 1850, souligne David Landes, il n'en était pas moins vrai que même les Rothschild avaient été des braconniers dans le champ des intérêts établis, une génération plus tôt seulement<sup>22</sup> ». Il est clair en tout cas que Rothschild n'a pas été handicapé, ni intimidé par son manque d'ancienneté sous la Restauration par rapport à Mallet Frères, maison centenaire et doyenne de la haute banque parisienne, fondée en 1723.

De même, cette « jeunesse » n'a pas empêché Laffitte, Blount & Cie, fondée en 1831, de concurrencer Hottinguer dans le financement des compagnies ferroviaires de 1835 à 1846 ; ni Meyer Joseph Cahen d'Anvers d'être admis à la Réunion financière, à l'unanimité en 1856, sept ans seulement après son arrivée à Paris, et de rejoindre dans ce cartel bancaire, formé autour des Rothschild pour contrer les Pereire, une partie de la fine fleur de la haute banque parisienne ; ni les Delahante et d'Erlanger de souffler, comme on l'a vu, des affaires aux Rothschild dès qu'ils l'ont pu. Certes, personne ne faisait de cadeau : « la haute banque savait être tout à fait impitoyable envers les nouveaux venus et les maisons manifestement plus faibles » remarque encore David Landes. « Par contre, une fois que ces maisons moins importantes étaient établies, on les traitait avec les égards habituels<sup>23</sup> ». Les Rothschild, de ce point de vue, avaient en leur temps montré la voie ; ceux, qui un demi-siècle plus tard, réussissaient à les devancer dans une adjudication d'emprunt, gagnaient leurs galons et faisaient la démonstration de leur respectabilité naissante.

Compte tenu de ces observations, **l'importance des capitaux** serait sans doute un meilleur critère, si elle n'était pas si difficile à déterminer. Dans les actes de société, on constate un écart considérable entre les fonds sociaux de certaines grandes banques et d'autres qui sont beaucoup plus petites : les Rothschild étaient tout à fait hors normes, puisque Bertrand Gille estime leur capital à 102 millions dès 1825, dont 37 pour la maison de Paris. Vers 1860, des maisons comme Hentsch, Perier, Marcuard (de

---

<sup>21</sup> Cf. J. Bouvier, *Les Rothschild, histoire d'un capitalisme familial*, rééd. 1992, Bruxelles, p. 63.

<sup>22</sup> D. Landes, *op. cit.*, p. 213.

<sup>23</sup> *Ibid.*

Neuflize), Mallet, Mirabaud, Davillier, Lefebvre affichaient un capital compris entre 2 et 4 millions de francs alors que Charles Laffitte se contentait de 500 000 francs et que Sébastien de Neufville, héritier d'une grande famille bancaire de huguenots installés à Francfort, démarra à Paris en 1849 avec un capital de 120 000 francs dont la moitié apportée par la maison mère de Francfort. On est vraiment en présence de deux mondes, ou même de trois si on admet que les Rothschild en constituaient un à eux tous seuls.

En réalité, la portée de ces informations est réduite :

Ces montants sont d'abord assez éloignés des sommes réelles qui étaient laissées dans l'affaire. Aux 4 millions du fonds social détenus par Joseph Perier s'ajoutaient par exemple 3,5 millions en compte courant et en créances diverses.

D'une façon générale, les fortunes au décès, en grande partie professionnelles, donnent une meilleure idée de la puissance financière ; elles jouaient d'ailleurs un rôle essentiel comme garantie de solvabilité des banquiers qui étaient responsables sur la totalité de leur fortune personnelle : Jean-Pierre Pescatore laissa 16 millions de francs en 1855, Frédéric Pillet-Will, 15 millions en 1860, Auguste Dassier, près de 25 en 1862, Jean-Henri Hottinguer, 14 en 1866, Louis Bischoffsheim, 36,5 en 1873, Meyer Cahen d'Anvers, 22 en 1881, Armand Heine, près de 30 en 1883, Antoine-Jacob Stern, 50 en 1885, Frédéric Grieninger, 22 en 1888, Sébastien de Neufville, 13 en 1891. On est loin des quelques millions affichés par les actes de société....

Enfin, l'accumulation de capital pouvait être très rapide et les situations évoluer très vite : ainsi Edward Blount redémarra en 1851 avec un capital de 500 000 francs, dont il n'apportait que la somme ridicule de 25 000 francs : il était soutenu à bout de bras par ses commanditaires anglais. En l'espace de cinq ans, il porta son capital à six millions dont il possédait les deux tiers et il s'installa triomphalement rue de la Paix. Manifestement, Blount avait tenu à faire la démonstration publique de son redressement. D'autres n'ont pas eu ce souci, préférant le secret à la publicité, ce qui oblige à rester prudent quant aux chiffres publiés. Il faut donc éviter les conclusions hâtives et se garder d'exclure a priori des maisons démarrant à un niveau très bas.

Les maisons de haute banque, nous dit-on, se distinguent par leur **solidité** et leur **stabilité**.

Mais Berr Léon Fould, fondateur de la maison Fould, fit deux fois faillite en 1799 et 1810 avant de prendre enfin un bon départ et d'être réhabilité en 1825.

La banque Thuret ne fonctionna que vingt-trois ans, de 1809 à 1832.

Delessert, D'Eichthal, Laffitte et Blount cessèrent leurs paiements en 1848.

De nombreuses maisons de haute banque ne dépassèrent pas une génération comme de Waru, Dassier, Odier, deux générations comme Lefebvre ou Ardoin. Les dynasties sont plutôt l'exception. Où est la solidité et la stabilité ?

Et comme toutes les entreprises, les maisons de haute banque, même les mieux

établies, n'étaient pas à l'abri de déconfitures plus ou moins honorables : Rougemont de Loewenberg ne comptait déjà plus à la fin des années 1830 selon M. Lévy-Leboyer<sup>24</sup>, mais le pire était encore à venir : la banque avait encore deux millions de capital au début des années 1850 où elle était gérée par la quatrième génération représentée par deux frères, Edmond et Léopold ; ce dernier, qui était le cadet et avait visiblement la confiance de son père, mourut dès 1852 ; l'aîné vécut longtemps en concubinage et eut cinq enfants avant de songer à se marier en 1860. Il cessa ses activités le 9 novembre 1864 : on procéda alors à une liquidation amiable sous la surveillance de cinq commissaires. En 1865, il finit par céder à un tiers pour 200 000 francs, qui devaient être distribués aux créanciers, l'actif restant à recouvrer. C'était la fin d'une maison de haute banque qui avait perdu sa respectabilité.

Au terme de cette étude, force est de constater qu'on ne parvient pas à définir des limites précises de la haute banque et que les conditions nécessaires se dérobent... Faut-il se résigner alors à de l'à peu près, à un concept flou qui n'existe réellement que par son noyau dur et qui perd progressivement de sa pertinence au fur et à mesure qu'on s'en éloigne sans qu'il y ait une limite précise, sauf en ce qui concerne la forme juridique des sociétés ? C'est en tout cas la conclusion à laquelle nous conduit cette confrontation des définitions, ou descriptions classiques, avec les réalités historiques particulières.

### **III. Hypothèses sur un fonctionnement collectif de la haute banque**

Il y a un moyen de sortir de cette impasse et de réintégrer dans la définition et la recherche des limites l'ensemble des critères que l'on vient d'écarter et dont *on sait bien pourtant qu'ils sont globalement valides*. Il suffit pour cela de partir de l'hypothèse que l'appartenance d'une maison à la haute banque n'était pas fondée sur des critères objectifs, mais relevait d'abord d'une appréciation subjective, d'un jugement global prononcé par le collectif informel des anciennes maisons de haute banque, qu'il était donc le résultat d'une cooptation tacite : il est clair dans ces conditions que la cohésion familiale, le montant des capitaux, l'ancienneté, la stabilité, la dimension internationale, etc. étaient autant d'arguments à faire valoir pour entrer dans le cercle de la haute banque.

Mais ce n'est pas à l'historien de faire le tri et de définir ou de pondérer ces conditions. Ce tri a déjà été fait au nom de critères qui ont été soigneusement pesés, mais dont l'alchimie nous échappe par la force des choses. Nous ne pouvons que constater, que décrire, mais en aucun cas nous substituer aux contemporains et soumettre les banquiers du passé à un nouvel examen fondé sur une grille de critères.

---

<sup>24</sup> M. Lévy-Leboyer, *Les banques européennes, op. cit.*, p. 426, note 40.

Cela ne veut pas dire que nous n'ayons pas de travail, car, à défaut de témoignages directs, qui sont très rares, il est peut-être possible de retrouver les traces de cette cooptation. La méthode pourrait être simplement de distinguer entre ceux qui se regroupent, qui travaillent ensemble, et ceux qui restent isolés. C'est déjà ce que suggère Alain Plessis dans sa thèse sur la Banque de France lorsqu'il souligne à propos des régents banquiers qu'ils forment, dans le conseil de régence<sup>25</sup>, « un petit groupe particulièrement cohérent », que cette « cohésion provient avant tout des nombreux liens tissés entre eux par les affaires », liens qui « se doublent souvent d'alliances familiales plus ou moins lointaines », de relations amicales ou mondaines dont témoignent les signatures au bas des contrats de mariage. « Ces régents, écrit-il, constituent en quelque sorte une grande famille, « une haute famille » selon l'expression employée par Capéfigue à propos des banquiers du Second Empire<sup>26</sup> ».

On peut étendre à l'ensemble de la haute banque cette formule en l'amendant quelque peu :

D'abord, les rivalités à l'intérieur de la « famille » l'ont fait éclater en plusieurs clans, parfois rivaux, sous le Second Empire, mais cela n'empêche pas la cohérence de rester forte à l'intérieur des différents groupes ainsi formés.

A la métaphore familiale, on pourrait d'autre part préférer une assimilation au fonctionnement des clubs mondains qui procèdent également par cooptation et contribuent à sélectionner une élite sociale. Il se trouve que le développement de la haute banque est contemporain de cette forme de sociabilité très typique du XIX<sup>e</sup> siècle ; on peut donc penser qu'il y a eu une sorte de mimétisme, entre le fonctionnement du milieu de la haute banque et celui des clubs ou cercles<sup>27</sup> auxquels de nombreux banquiers appartenaient.

Cette analogie permettrait de rendre compte de l'évolution des conditions d'admission : très ouvert sous la Restauration au moment de la formation du groupe, celui-ci s'est progressivement fermé à mesure que les « titulaires » prenaient conscience de leurs spécificités, fondées sur l'ancienneté, les traditions familiales, les opérations menées en commun, et qu'ils se méfiaient des nouveaux venus, volontiers considérés comme des aventuriers, voire comme des parvenus, à mesure aussi que l'environnement financier se transformait avec la révolution bancaire et le développement de la nouvelle banque. Toujours à propos des régents de la Banque de France, Alain Plessis note qu'ils « admettaient mal que de nouveaux venus prennent place parmi les *notabilités financières* sans respecter les positions établies<sup>28</sup> ». Ce type de réaction ne pouvait que s'accroître avec le temps : plus on avançait dans le siècle, et plus la haute banque

---

25 Celui-ci administrait la banque sous l'autorité d'un gouverneur et de deux sous-gouverneurs nommés par l'État

26 A. Plessis, *op. cit.*, p. 116-117.

27 Parmi lesquels le Jockey-Club, le cercle des Champs-Élysées, le Cercle des chemins de fer, etc.

28 A. Plessis, *La politique de la Banque de France de 1851 à 1870*, Genève, 1985, p. 154.

pouvait mettre en avant les arguments de l'ancienneté, de la respectabilité, de la solidité. Cette élite se serait transformée peu à peu en aristocratie fermée.

Un tel scénario permet également de comprendre pourquoi les banquiers juifs et protestants étaient plus nombreux et s'agrégeaient plus facilement à la haute banque : ils bénéficiaient d'un préjugé favorable de la part de leurs coreligionnaires ou de leurs compatriotes qui parfois connaissaient leur famille de longue date, alors que les provinciaux français, qui venaient des différents coins de l'hexagone, n'avaient évidemment pas cet avantage. C'est pourquoi, on retrouve ces derniers en nombre à la tête des commandites par actions (Lehideux, Béchet, Leroy, de Chabrol, etc.) ou des sociétés anonymes bancaires (Comptoir d'escompte de Paris, Crédit foncier, banques de dépôts).

Mais il ne faut pas non plus en faire une règle absolue : Émile d'Erlanger, originaire de Francfort, est resté toujours assez isolé, soit en raison de l'hostilité des Rothschild à son égard, soit parce qu'il est apparu d'emblée comme un aventurier peu digne de confiance<sup>29</sup>. Jean Bouvier rapporte un propos significatif à son encounter de Letourneur, directeur du Crédit lyonnais : « Monsieur Henri Germain<sup>30</sup> ne se souciait pas (dans une affaire en cours) d'être aux côtés d'Erlanger<sup>31</sup> ». Sa fréquentation dans les affaires était pour le moins compromettante.

Il reste à examiner quelles traces peuvent être en pratique utilisées pour faire le tri entre ceux qui sont dedans et ceux qui restent à l'extérieur.

Etre élu, par cooptation, régent de la Banque de France constitue à l'évidence une de ces traces : seuls les banquiers d'un certain niveau, entourés de toute la respectabilité nécessaire, pouvaient siéger au conseil de régence. Et s'ils la perdaient, ils dérogeaient et démissionnaient d'eux-mêmes comme le firent Adolphe d'Eichthal en mars 1848 ou James Odier en 1857.

Mais on ne peut évidemment se limiter à cet indice : l'idée générale est de chercher qui travaille avec qui, et donc de fouiller dans les listes de fondateurs de sociétés et d'administrateurs, en partant du principe qu'un banquier n'engage sa réputation, ses fonds et sa responsabilité, notamment si c'est à long terme, dans une affaire industrielle, que s'il est tout à fait sûr de ses partenaires, qu'il les considère donc comme ses pairs.

Voici l'exemple de la Compagnie générale des allumettes chimiques formée à

---

<sup>29</sup> Sa conversion au catholicisme a peut-être constitué un handicap supplémentaire, bien que ce ne soit pas une démarche rare parmi les banquiers israélites : Adolphe d'Eichthal, s'était converti en 1817 au catholicisme avec toute sa famille avant d'opter pour la religion réformée à la veille de son mariage en 1834 (information communiquée par Hervé Le Bret) ; Adolphe Fould et Auguste Dreyfus, le roi du guano péruvien, étaient par ailleurs catholiques.

<sup>30</sup> Henri Germain, président du Crédit lyonnais.

<sup>31</sup> Cité par J. Bouvier, *Le Crédit lyonnais de 1863 à 1882 : les années de formation d'une banque de dépôts*, 1961, p. 541.

Paris en octobre 1872 : la liste des fondateurs est éloquente<sup>32</sup> et évoque un syndicat financier de la haute banque, celle des administrateurs aussi puisqu'on y trouve Alphonse Mallet, Charles Demachy, Armand Dutfoy, Rodolphe Hottinguer, Henri Mirabaud et le comte Pillet-Will. C'est un cas exceptionnel, mais très parlant, qui nous éclaire en l'occurrence sur Armand Dutfoy : issu d'une famille industrielle, il avait passé une partie de sa vie en Russie avant de s'installer à Paris et d'y fonder une maison de banque en 1849 (qui deviendra ultérieurement la banque Hoskier) ; proche du Comptoir d'escompte, administrateur de la Banque de dépôt et de crédit des Pays-Bas<sup>33</sup>, il semble en 1872 tout à fait intégré à la haute banque.

Hormis cet exemple, qui est malgré tout assez exceptionnel, il est commode pour le Second Empire de partir des groupes bancaires qui sont d'excellents indicateurs : faire partie de la Réunion financière équivaut à une appartenance à la haute banque ; le groupe Pereire ne pose guère de problèmes non plus : les Fould, Seillière et d'Eichthal, qui ont été des chevilles ouvrières des sociétés Pereire, lui ont donné la caution de la haute banque ; les familles Mallet et André, sans être aussi nettement impliquées, y étaient représentées par Charles Mallet, vice-président du Crédit mobilier, et par Ernest André<sup>34</sup> ; quant au Perier et aux Hottinguer, ils ont accepté des collaborations ponctuelles, les premiers à la Compagnie maritime, future Transatlantique, où siégeait Joseph Perier, les seconds aux chemins de fer russes et à la Banque impériale ottomane.

Il est en revanche plus délicat de trancher pour les autres groupes : la question est de savoir par exemple si la présence d'Edouard Hentsch dans le groupe du Comptoir d'escompte de Paris, qui se forme au début des années 1860, suffit à donner le label de la haute banque à ceux qui travaillaient avec lui et siégeaient le cas échéant dans les mêmes conseils d'administration, c'est-à-dire les Bischoffsheim, Hollander, Dutfoy ou Lévy-Crémieu<sup>35</sup>. Il serait prudent de considérer que ce n'était pas suffisant et de chercher d'autres preuves dans d'autres sociétés : elle a été trouvée pour Dutfoy au conseil de la Compagnie des allumettes chimiques. Louis Bischoffsheim était un banquier de très haut niveau, bénéficiant d'un réseau familial très étendu comprenant les Goldschmidt, Bamberger, Stern, Hirsch qui avait débuté à Amsterdam en 1820,

---

<sup>32</sup> Mallet frères & Cie, Hottinguer & Cie, Marcuard, André & Cie, Pillet-Will & Cie, Oppenheim, Alberti & Cie, F.A. Seillière, Mirabaud, Paccard & Cie, Vernes & Cie, Perier Frères & Cie, etc. Cf. *Arcives nationales du monde du travail*, 65 AQ P 9.

<sup>33</sup> Maison mère de Paribas, importante banque d'affaires fondée en 1872 par fusion de la Banque de Paris et de la Banque des Pays-Bas.

<sup>34</sup> Ernest André n'était plus depuis 1842 que commanditaire de la banque familiale qui avait pris la raison sociale Adolphe Marcuard & Cie ; or Adolphe Marcuard siégeait à la Réunion financière.

<sup>35</sup> Cf. N.Stoskopf, « Alphonse Pinard et la révolution bancaire du Second Empire », *Histoire, Economie, Société*, n. 2, avril-juin 1998, p. 299-317 ; *Id.*, « La fondation du Comptoir national d'escompte de Paris, banque révolutionnaire (1848) », *Histoire, Economie et Société*, 3, septembre 2002, p. 105-121.

s'était installé à Londres en 1840 et à Paris en 1848 seulement. On le trouve, dès sa fondation en 1852, à la Compagnie des Chemins de fer du Midi, du groupe Pereire, mais il n'y côtoyait pas de représentants de la haute banque, hormis Adolphe d'Eichthal qui n'en était pas une figure centrale après ses déboires de 1848. Il faut, semble-t-il attendre les années 1860 pour voir Bischoffsheim intégré à la haute banque parisienne, *via* sa participation aux sociétés du groupe de la Société générale qu'il avait contribué à fonder. Joseph Hollander, cogérant de la banque Trivulzi, Hollander & Cie, devint en 1882 président de la Société française de Reports et de Dépôts où siégeaient également Paul Mirabaud, qui lui succéda, et Auguste Hentsch. Marc Lévy-Crémieu, condamné dans le procès des coulissiers<sup>36</sup> de 1859, paraît beaucoup plus isolé, beaucoup moins fréquentable...

Quant au groupe Donon, il est resté totalement à l'écart de la haute banque : ses fondateurs, Armand Donon et ses associés, Maurice Aubry et Jules Gautier, étaient a priori respectables, proches du pouvoir puisque banquiers du duc de Morny, présents sur le marché international des capitaux, très actifs sous le Second Empire, mais ils n'ont pas fait affaire avec des membres de la haute banque, sauf à contretemps : ainsi Edmond de Rougemont entra au conseil de la Société de dépôts et de comptes courants, banque de dépôts fondée par Armand Donon en 1863, un an avant qu'il ne liquide sa banque. De plus, Jules Gautier échoua en 1864 dans une tentative pour entrer au conseil de régence de la Banque de France alors que son père, Jean-Élie, en avait été le sous-gouverneur de 1833 à 1858. Pourquoi cet ostracisme ? Peut-être en raison d'un (anachronique) « délit d'initié », dont se serait rendu coupable Armand Donon en spéculant sur la rente à la veille du coup d'Etat du 2 décembre 1851, ce qui aurait aliéné une haute banque très marquée par l'orléanisme et jalouse des faveurs accordées à ces nouveaux venus ; peut-être aussi à cause de méthodes ou d'objectifs jugés trop novateurs : Armand Donon a été en effet le promoteur de l'introduction en France des méthodes anglaises de banque, de la banque de dépôts, du chèque, du *clearing house*. Il a réussi à imposer ses vues, notamment à partir de la fondation du Crédit industriel et commercial (CIC) en 1859<sup>37</sup>, mais moins sa propre personne ; il s'est allié avec des politiques, des hauts fonctionnaires, avec des banquiers aussi, nobles de préférence, comme si cette noblesse pouvaient compenser le fait de ne pas appartenir à la haute banque (Sébastien de Neufville, André de La Bouillerie), mais pas avec la haute banque qui semble l'avoir évité. Bertrand Gille, citant le *Journal du crédit public*, nous en apporte une preuve datée de 1857, à une époque où se posait le problème de la création de nouveaux établissements de crédit : la Réunion financière repoussa les

---

<sup>36</sup> La coulisse était un marché parallèle des valeurs mobilières à côté du parquet, marché officiel tenu par les agents de change.

<sup>37</sup> Cf. N. Stoskopf, *150 ans du CIC (1859-2009)*, tome 1 : *Une audace bien tempérée*, 311 p. ; tome 2 : *Un album de famille*, 260 p., Paris, Editions La Branche, 2009

ouvertures du groupe Donon, qui recherchait une fusion des projets, « ne voulant pas admettre des noms qui n'avaient point acquis leurs chevrons dans ce qu'on nomme la haute banque et la grande finance<sup>38</sup> ». La crainte de la mésalliance fut alors déterminante.

Les limites que l'on cherchait dans des facteurs objectifs, devraient donc être plutôt recherchées dans les têtes, c'est-à-dire dans les représentations que se faisaient les banquiers les uns des autres : on y retrouve évidemment l'idée centrale de respectabilité, dont les contours étaient à l'appréciation des contemporains selon des critères qui ne sont pas toujours transparents et qu'il serait vain d'inventorier. Mais l'historien peut passer outre en se fiant à un certain nombre d'indices, notamment la composition des conseils d'administration des grandes sociétés financières ou industrielles et, peut-être aussi, les signatures au bas des contrats de mariage...

On peut alors s'en tenir à une proposition de définition très simple : la haute banque regroupe des entreprises individuelles ou des sociétés de personnes *qui se reconnaissent et se cooptent mutuellement* ; elle forme une élite bancaire qui se distingue par son honorabilité, sa puissance financière et ses activités tournées vers le marché international des capitaux et le service de l'Etat.

---

<sup>38</sup> Cité par B. Gille, « La formation de la Société générale » in *La banque en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1970, p. 158.